

COMMUNE DE VENTEROL  
Département des Alpes-de-Haute-Provence

AR\_2025\_016

Arrêté de péril imminent suite à un incendie d'un bâtiment au 184 et 190 rue d'Urcia

Le Maire de Venterol :

- Vu l'article L.2131-1 du code général des collectivités territoriales ;
- Considérant que le sinistre par incendie survenu vendredi 4 avril 2025 dans un bâtiment comprenant deux habitations situé au 184 et 190 rue d'Urcia ;
- Considérant que pour des raisons de sécurité suite à l'incendie susvisé, et des menaces d'effondrement du bâtiment, le Maire reconnaît l'état de péril imminent ;
- Considérant la nécessité de la mise en place d'un périmètre de sécurité par les services techniques de la commune de Venterol au 184 et 190 rue d'Urcia ;

**ARRÊTE**

Article 1 : Au vu des risques d'effondrement du bâtiment d'habitation partiellement détruit par un incendie au 184 et 190 rue d'Urcia, le vendredi 4 avril 2025. L'accès est interdit à toute personne. Les accès doivent être neutralisés par tous les moyens nécessaires. L'accès n'est réservé qu'aux seuls experts et professionnels chargés de la mise en sécurité. Les fluides (Eaux, gaz, électricité) desservant les habitations doivent être neutralisés.

Article 2 : Un périmètre de sécurité est installé par les services techniques de la commune de Venterol au 184 et 190 rue d'Urcia à Venterol. L'accès au périmètre de sécurité est interdit à toute personne non habilitée. Le périmètre de sécurité sera conservé jusqu'à la réalisation des travaux de mise en sécurité du bâtiment. La main levée du présent arrêté ne sera prononcée qu'après la réalisation des travaux de sécurisation mettant fin durablement au péril.

Article 3 : Le présent arrêté sera notifié aux locataires des deux appartements communaux.

Article 4 : Le Maire et le commandant de Gendarmerie de Turriers sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Article 5 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

A Venterol AGEDI Dépôt Sous-Préfecture de FORCALQUIER (ALPES HAUTE) le 07 avril 2025
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 07/04/2025 004-210402343-20250407-AR_2025_016-AR

Le Maire  
Michel PHILIP

